

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barillonnette.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2025

Conseillers présents : BENOITS Yves, CRUZ Béatrice, DELABRE Marushka, , HEMERY Bruno, JOLY Patrice, LUCIANO Lola, MAGALLON Nicole

Conseillers Absents : GACOUNOLLE Cécile, TOLLA Isabelle

Secrétaire de séance : BENOITS Yves

Le conseil municipal,

Délibère favorablement pour :

Délibération 2025-11-01 : DM n°2-Remboursement anticipé du prêt de trésorerie FCTVA

Le compte en banque de la commune étant suffisant la commune peut rembourser 60 000 € sur le prêt de trésorerie FCTVA. Ce remboursement permettra un gain de 1 200 € environ sur les intérêts des prêts 2026. Cela nécessite une DM : 60 000 €, compte 164 à 213.

Délibération 2025-11-02 : DM n°3- Ajustement annuel du budget

- 850 €, compte 681 à 781
- 6 000 €, compte 6611 à 615 et 673
- 3 200 €, compte 658 à 641

Délibération 2025-11-03 : Redevance performance réseau, eau potable

Suite à la réforme des redevances de l'agence de l'eau au 10/01/2025 la commune est redevable de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (0.01 € HT/m³). A partir du 1^{er} janvier, elle doit répercuter cette redevance sur la facture des abonnés. Pour ce faire, elle a l'obligation réglementaire de délibérer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répercuter la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sur la facture des abonnés 2025.

Délibération 2025-11-04 : Demande fonds de concours – matériel informatique bibliothèque.

Le matériel informatique de la bibliothèque étant très ancien, il convient de le renouveler. Ce matériel peut être financé par le fonds de concours de la CAGTD. Le total s'élève à 833.32 € pour un ordinateur et une imprimante. Le plan de financement s'établit comme suit :

- | | |
|-----------|-----------------|
| • CAGTD | 416.66 € |
| • Commune | 416.66 € |

Délibération 2025-11-05 : Demande fonds de concours – sécurisation réservoirs

L'agence de l'eau nous ayant informé qu'elle ne finance pas le matériel de sécurité des réseaux d'eau potable, il convient de trouver un financement complémentaire pour ce matériel (échelle sécurisée et barrières anti chutes) pour un montant total de 4 950 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

- | | |
|------------------|-------------------|
| • Département 05 | 1 485.00 € |
| • CAGTD | 1 732.50 € |
| • Commune | 1 732.50 € |

Délibération 2025-11-06 : Demande fonds de concours –Aménagement terrain maison des cantonniers

Il est nécessaire de prévoir des aménagements du terrain annexe à la maison des cantonniers, celle-ci devant être rénovée en raison de l'installation de souffleurs de verre : terrassement, évacuation des eaux, plateforme d'accès, aire de stockage et accès chemin. Le montant total des travaux s'élève à 12 303.40 € HT et pourrait être financé via les fonds de concours de la CAGTD. Le plan de financement s'établit comme suit :

- | | |
|-----------|-------------------|
| • CAGTD | 6 151.70 € |
| • Commune | 6 151.70 € |

Délibération 2025-11-07 : Commission Electorale

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée comme suit

- Un conseiller municipal
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire

Sachant que Mme Laure VANEL a déménagé et que Mme Lola LUCIANO est actuellement 2^e adjoint avec délégation de signatures. Il convient donc de renouveler la commission électorale du 05/04/2023.

Sont désignés :

Mme Brigitte BRICOUT en tant que Déléguée désignée par le Président du tribunal judiciaire

M. Grégoire DELABRE en tant que Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat.

Mme Cécile GACOUGNOLLE en tant que Conseillère municipale.

Délibération 2025-11-08 : Tarif salle communale

Les demandes de location de la salle municipale ont changé. Les tarifs de location doivent donc être adaptés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif suivant :

- Tarif journée : 30 €
- Tarif ½ journée : 15 €.

La caution (300 €) reste inchangée.

Décide à l'unanimité,

- De recruter une habitante du village pour occuper le poste d'agent technique de 4 heures à partir du 1^{er} janvier 2026. Il lui sera proposé un contrat de 2 ans.
- De satisfaire la demande de 1 habitantes pour utiliser l'espace bureautique pour un défraiement de 50 € / mois. Cet usage leur permet de maintenir un travail, sur Barcillonnette.
- De valider la maquette de la prochaine « Brèves des saison »
- De fixer au 18 janvier 2026, les vœux du Maire en même temps que le Galette des Rois.

Est informé :

- De l'octroi d'une prime aux salariés en fin d'année (CIA)
- De l'arrivée future des locataires à Clapier Imbert (2 logements)
- Du lancement des travaux de rénovation à la Maison des Cantonniers
- Du passage dans le village d'une randonnée touristique de 40 véhicules anciens le 17 janvier 2026 de 17 heures à 19 heures.
- Du départ à la retraite de Jean Marie GURY le 1^{er} janvier 2026.
- D'une réunion du comité de pilotage de l'Espace Valléen CAGTD le jeudi 20 novembre.
- Des dates des Conseils Municipaux : 16 décembre 2025, 20 janvier, 17 février et 10 mars 2026.

Fait à Barcillonnette, le 12 novembre 2025
Béatrice Cruz, Maire

